

Règlementation E-CHALLENGE

KATA 92

Dimanche 20 décembre 2020

Table des matières

1	Introduction	2
1.1	Objectifs :	2
2	Règlement	2
2.1	Exigences relatives à la zone de performance	3
2.2	Exigences pour l'athlète	3
2.3	Conditions requises pour la vidéo	4
2.3.1	Exemple de cadrage :	4
2.4	Compétiteurs autorisés	5
2.5	Inscriptions	5
2.6	Déroulement	5
2.7	Catégories	5
2.8	Classement	5
2.9	Récompenses	5
3	Règlement	6
3.1	Critères de jugement	6
3.1.1	Exécution technique	6
3.1.2	Exécution sportive	6
3.1.3	Critères généraux	6
3.1.4	Composition du jury	6
3.1.5	Système de notation	7
3.1.6	Attribution des notes	7
3.1.7	Annonces des résultats	7
3.2	Remerciements	7
4	Contacts	8

1 Introduction

À la suite des annonces gouvernementales, le Comité Départemental des Hauts-De-Seine propose à tous ses licenciés du département une compétition virtuelle en **Kata**.

1.1 Objectifs :

Les objectifs de créer une compétition virtuelle sont les suivants :

- Maintenir le lien entre le département et ses licenciés
- Inciter les clubs à maintenir un contact virtuel avec leurs licenciés
- Faire évoluer notre discipline en adaptant notre règlement vers l'E-Sport

Le **E-Sport**, avec les **E-Tournaments**, transforment complètement la manière de participer aux compétitions.

Les compétitions « en ligne » rendent la compétition plus **simple** et plus **facile**.

Tous les licenciés peuvent y participer, sans frais de déplacement et d'hébergement. Également, les athlètes peuvent continuer à s'affronter et à améliorer leurs compétences.

2 Règlement

Les catégories d'âge sont identiques à une compétition traditionnelle – voir « *règlement des compétitions - Saison 2020-2021* ».

Le jury sera appelé à attribuer les notes à l'issue d'une seule projection, afin de reproduire la configuration et les conditions d'une compétition « normale » en présentiel.

Le support sera visionné une fois par le jury, puis noté.

Il n'y a pas de préconisation émise quant :

- Au lieu sur lequel est réalisé la prise de vue (Intérieur ou Extérieur)
- Au type d'éclairage (naturel, artificiel)
- A la nature de la surface sur laquelle a lieu la prestation (tatami interdit)

La vidéo doit :

- Être filmée en plan fixe
- La présence d'objets étrangers en arrière-plan est autorisée (*s'ils n'affectent pas la réalisation des mouvements techniques*)
- Être filmée en s'assurant de la bonne visibilité du compétiteur et d'une bonne prise de son

Mise en scène de la prestation :

- La performance doit être présentée « **en continu** », c'est-à-dire : ne comporter ni séquences, ni chapitres, pas de pause, pas de fondu, pas de musique ni autres effets.

2.1 Exigences relatives à la zone de performance

Taille	La superficie de la zone doit être suffisante pour l'exécution du KATA - Maximum 8m x 8m (<i>hauteur sous plafond d'au moins 2,5 mètres</i>).
Marquage au sol	Les limites de la zone peuvent être matérialisées (<i>avec de la craie, de la rubalise, des ceintures, etc.</i>). La vidéo peut être filmée à l' extérieur ou à l' intérieur (<i>sans déroger aux règles locales de protocole sanitaire en place</i>).
Surface de la zone	Enregistrement des performances sur terrain plat. Les tapis et tatamis sont interdits pour respecter l'égalité des chances. La présence d'objets étrangers en arrière-plan est autorisée (s'ils n'affectent pas la réalisation des mouvements techniques).
Eclairage	Les conditions d'éclairage doivent être suffisantes pour que les juges distinguent toutes les phases de mouvement. Si le niveau de lumière est trop faible, l'enregistrement vidéo est rejeté et l'athlète est retiré de la sélection.

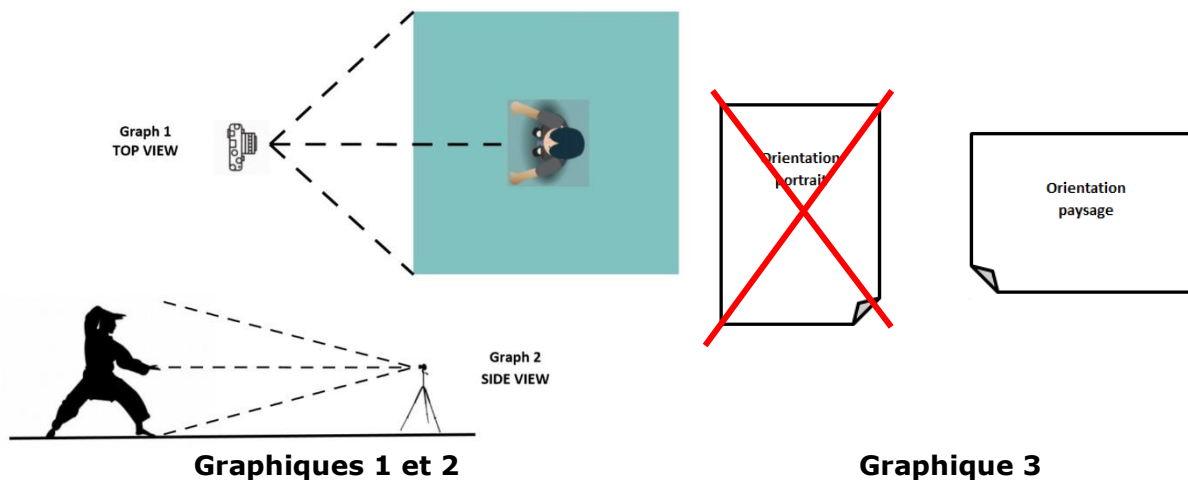
2.2 Exigences pour l'athlète

Tenue	Lors de l'exécution de la forme, l'athlète doit être habillé conformément aux Règlement Compétition Karaté (avec la ceinture de couleur correspondant à son niveau) L'athlète est autorisé à porter des chaussures adaptées à la pratique de son KATA pendant l'exécution de la forme
Protocole (entrée / sortie)	Avant le début de la forme, l'athlète, face à la caméra, effectue le salut et se présente distinctement (<i>prénom, nom et club</i>), annonce le nom de son KATA et la date de la prise de vue . Après la fin de la forme, l'athlète doit effectuer à nouveau le salut.
Fichier vidéo	Le fichier envoyé sur la page dédiée doit être nommé comme suit : Nom du Club, Prénom et Nom complets de l'Athlète, catégories d'âge, couleur de la ceinture, nom de la forme . Par exemple : CourbevoieSK Remy LECOQ Poussin Demie-Jaune Heian Nidan KCColombes Yves BOUABDALLAH Vétéran2 Marron Heian Godan IGKDFVanves Chloe BREUZARD Cadette Noire Saïfa
Plateforme dédiée	Le fichier vidéo doit être envoyé sur la plate-forme dédiée https://fromsmash.com/ strictement avant la date limite spécifiée sur le programme de la compétition. 1. Connectez-vous à la plateforme d'envoi de fichier de votre choix 2. Ajoutez votre fichier vidéo 3. Renseignez dans l'espace « Message » Nom du Club, Nom complet de l'Athlète, catégories d'âge, couleur de la ceinture, nom de la forme et en précisant le numéro de licence du compétiteur 4. Envoyez le lien par email à l'adresse suivante : cd92.ffkarate@gmail.com

2.3 Conditions requises pour la vidéo

Format	L'enregistrement de la performance de l'athlète doit être fait par l'intermédiaire d'un smartphone ou d'une caméra vidéo en format Full HD 1920 X 1080 (avec une fréquence de 25 ou 50 images par seconde et avec son). La résolution minimum acceptée est 720p – 1280 x 720. La majorité des formats vidéo sont acceptés : <i>mp4, wmv, 3gp, mpeg, avi, mov</i> .
Cadre	L'athlète doit obligatoirement être intégré dans le cadre durant l'ensemble de la vidéo. Zoomer / Recadrer / sortir du cadre (corps / mains / pieds) n'est pas autorisé.
Position	La vidéo doit être obligatoirement réalisée au format paysage (format portrait interdit).
Stabilité	La vidéo doit être la plus stable possible (l'utilisation d'un trépied est fortement conseillée). Si une personne tient le téléphone, veillez à ce que cette dernière soit la plus stable possible.
Longueur	La vidéo ne doit pas excéder 4 minutes .
Montage	Le montage vidéo (coupe, ajout de fond sonore / musique, accélération, effets vidéo) n'est pas autorisé.
Exemple	Exemple vidéo en cliquant sur le lien suivant : https://youtu.be/GpbGSSlv_4Y

2.3.1 Exemple de cadrage :



Lorsque vous positionnez la caméra, assurez-vous que la distance est suffisamment grande pour enregistrer toute la zone nécessaire à votre performance, et que l'athlète est visible pendant toute la durée de la performance (*graphique 1*).

Ne posez pas l'appareil photo sur le sol - nous recommandons une hauteur de 80 cm minimum. Si vous n'avez pas de trépied, utilisez une table ou un autre objet stable, etc. (*graphique 2*).

La vidéo doit être obligatoirement en mode paysage (*graphique 3*).

2.4 Compétiteurs autorisés

Pour participer à cette compétition, le candidat doit obligatoirement avoir sa licence dans un club du département des Hauts-De-Seine.

2.5 Inscriptions

Les inscriptions sont à effectuer par clubs ou individuellement en remplissant la feuille « Inscriptions » et à retourner avant le **samedi 19 décembre 2020 à midi** par mail à l'adresse suivante : cd92.ffkarate@gmail.com. Une feuille est à remplir par athlète.

Il n'y a pas de frais d'inscription pour cette compétition.

RAPPEL : Les compétiteurs doivent être licenciés au plus tard **3 jours** avant la date limite d'inscription. (*Extrait du règlement des compétitions - Saison 2020-2021 - page 40*).

2.6 Déroulement

Le Comité Départemental de Karaté des Hauts-De-Seine a décidé du déroulement suivant pour la compétition :

- Lancement de la compétition.
- Délai d'inscription et d'envoi de votre vidéo jusqu'au **samedi 19 décembre 2020 à midi**.
- Téléchargement des vidéos le **samedi 19 décembre 2020**.
- Classement des vidéos par catégorie et tirage au sort pour l'ordre de passage le **samedi 19 décembre 2020**.
- Visionnage et notation des performances par le jury le **dimanche 20 décembre 2020**.

2.7 Catégories

Catégories	Niveau		
Poussins Pupilles	Ceinture blanche à jaune	Ceinture au-dessus de jaune	
Benjamins Minimes	Ceinture blanche à jaune	Ceinture jaune/orange à verte	Ceinture au-dessus de verte
Cadets Juniors Séniors Vétérans	Ceinture blanche à verte	Ceinture au-dessus de verte	

2.8 Classement

Le Comité Départemental des Hauts-De-Seine a décidé de mettre en place deux classements :

- Un classement individuel et par catégorie.
- Un classement par club, les notes des athlètes d'un même club seront additionnées ensemble.

2.9 Récompenses

Un diplôme de résultat sera remis au 3 premier de chaque catégorie et une médaille leur sera distribuée lors de la prochaine compétition en présentielle.

3 Règlement

En cas de litige, le REGLEMENT DES COMPETITIONS - SAISON SPORTIVE 2020 / 2021 prévaut sur ce document.

3.1 Critères de jugement

Pour l'évaluation de l'exécution d'un KATA par un compétiteur, les juges tiendront compte de deux critères principaux :

- Exécution technique.
- Exécution sportive.

La performance sera évaluée depuis le salut au début du KATA jusqu'au salut à la fin du KATA.

3.1.1 Exécution technique

- Technique.
- Prévision dans l'atteinte du point visé.
- Mouvements de transition.
- Concentration / Focus (KIME).
- Difficulté technique.
- Courtoisie dans l'attitude, de combativité et d'effort.
- Forme correcte du KATA (en accord avec l'école et les standards du style correspondant).

3.1.2 Exécution sportive

- Posture et équilibre.
- Position.
- Force et vitesse.
- Équilibre.
- Rythme.
- Contrôle de la vitesse et modification de la vitesse des techniques.

3.1.3 Critères généraux

- Seuls les KATA de la liste officielle (prévus dans le règlement en vigueur) peuvent être exécutés.
- 1 seul KATA par athlète.
- Une séquence de mouvement appropriée.
- Gestion de la contraction et expansion du corps.
- Contrôle de la vitesse et changement de vitesse des techniques.
- Puissance et précision dans l'exécution des techniques de base (posture, équilibre, posture et précision).
- Performance globale.

3.1.4 Composition du jury

Mohammed DAOUD, responsable départemental de l'arbitrage ainsi que **Sibile FRIK**, adjointe au responsable de l'arbitrage sélectionnent les juges dont ils ont besoin pour visionner et juger les performances des athlètes :

Deux équipes de 5 juges + 1 responsable des juges sur une **demi-journée**.

En fonction du nombre de vidéo reçu, le CDK92 pourra ajouter une ou plusieurs équipes de juge si nécessaire.

3.1.5 Système de notation

L'exécution technique et l'exécution sportive sont comptabilisées séparément en utilisant la même échelle de 5 à 10 points avec des incréments de 0,2.

- Une note de **5,0** est le score le plus bas possible pour un KATA accepté comme ayant été réalisé.
- Une note de **10,0** représente une exécution parfaite.
- Une disqualification est indiquée par une note de 0,0 (*dans le cas où la vidéo ne correspond aux critères annoncés*).

Le système éliminera deux notes extrêmes : **une note la plus élevée** et **une note la plus basse**, respectivement pour la performance technique et pour la performance athlétique.

Cette méthode permettra de ne garder que trois notes à chaque fois.

Pour ces compétitions en ligne, la note totale sera calculée et pondérée à **50%** pour la performance technique et à **50%** pour la performance athlétique.

Exemple :

	Juge 1	Juge 2	Juge 3	Juge 4	Juge 5	TOTAL	Facteur	Résultat
Performance technique	8.0	8.2	7.8	8.4	8.4	24.6	0.5	12.3
Performance athlétique	7.6	8.2	7.8	8.2	8.4	24.2	0.5	12.1
							TOTAL :	24.4

3.1.6 Attribution des notes

En fonction des mesures sanitaires en vigueur le jour de la compétition, le CDK92 se réserve le droit à deux possibilités pour le jugement des katas :

- Le jury en « visio » reçoit les vidéos, les regarde et attribue une note sur un papier qu'il transmettra en fin de compétition afin de réaliser le décompte.
- Le jury se réunit pour visionner les vidéos et les notes seront transmises en fin de compétition afin de réaliser le décompte.

3.1.7 Annonces des résultats

Les résultats seront publiés dans un délai de **3 jours** sur notre site internet ainsi que sur nos différentes plateformes de réseaux sociaux.

3.2 Remerciements

Le CDK92 remercie le Comité Départemental de l'Eure et plus particulièrement monsieur **Freddy PAILLARD** - DTD du CDK27 - pour son travail sur le règlement et la programmation. Il nous a également donné de précieux conseils afin que cette compétition soit une réussite.

4 Contacts

Secrétariat du CDK92

Mme Brigitte BRISEBARRE
09 75 25 50 01
cd92.ffkarate@gmail.com

Président du CDK92

M. Jean PERBAL
06 09 75 18 91
jean.perbal@wanadoo.fr

Directeur Technique Départemental

M. Benjamin BIAGIOTTI
06 26 17 25 53
ben.biagiotti@hotmail.fr

Responsable Départemental de l'Arbitrage

M. Mohammed DAOUD
06 22 16 54 02
daoudmohammed@hotmail.fr

Adjointe au responsable Départemental de l'Arbitrage

Mme Sibile FRIK
06 36 54 70 83
sybil60@hotmail.fr

Responsable Départemental de la Commission sportive

M. Christophe CABIRAN
07 61 00 47 76
christophecabiran@yahoo.fr

E-KARATÉ

